



Ni repris nin echange sur la facture

Par **CARPEDIEM**, le **25/03/2008** à **10:46**

Bonjour à tous,

En date du 16/03/2008, nous avons passe commande auprès d'un spécialiste du carrelage de 52.50 M2 de carrelage couleur marron en versant un acompte de 317.50 Euros sur 1717.50 euros. La date de livraison prévue initialement pour le jeudi 27/03/2008 a été repoussé par nos soins au samedi 29/03/2008. En cassant lundi 24/03/2008 l'ancien carrelage nous avons découvert un autre carrelage très très beau en dessous. Nous souhaitons conserver cet ancien carrelage et afin de coordonner l'ancien carrelage avec un nouveau nous souhaitons changé de modele de carrelage auprès du vendeur. En nous référant au bon de commande, pour avoir le n° de Téléphone nous constatons en bas du bon de commande que la mention suivante est inscrite

" LES MARCHANDISES NE SONT NI REPRIS NI ECHANGEES"

Comment est régie cette loi ?

Avons nous une possibilité pour faire modifier notre commande sachant que la livraison n'est pas intervenue à ce jour 25/03/2008 et compte tenu du fait que nous souhaitons acheter toujours chez le même vendeur l' autre modele de carrelage?

Merci de me répondre avec précision

Cordialement